

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 juin 2013 - 19H45

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. FOURNIER Benoit (arrivé à 20h15), M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : M. POUILLET Marcel (procuration à M. Dugourd), M. GIRARD Guillaume (procuration à M. Estier), M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Projets – Travaux
- Subventions
- Rythmes scolaires
- Questions diverses

AFFAIRES FONCIERES

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AV 47 d'une superficie totale de 1 060 m², comprenant deux habitations, appartenant à Mme Jeanine PETIT, MM. Jean-Jacques et Patrick PETIT, vendue 119 000 € au profit de M. Anthony PULICI .

- AD 118 d'une superficie de 4 350 m², comprenant une habitation, appartenant à Mr et Mme Guy Albert PEYNET, vendue 155 000 € au profit de Mr Bilal OZER et Melle Marjolaine GOURDY.

- AM 164 et 215 d'une superficie de 1 691 m², comprenant des habitations, appartenant à ERAMET HOLDING ALLIAGES, vendues 50 000 € au profit de Mr et Mme Manuel DE MACEDO.

PROJETS – TRAVAUX :

Rénovation d'un bâtiment à Comps : Le permis de construire est accordé. Suite à l'ouverture des plis, l'estimation des travaux est revue à la hausse à 332 403 € HT.

La réalisation d'une partie du lot n°1 « Démolition - Gros œuvre » concernant les démolitions est urgente avant de prévoir toutes les modalités techniques d'exécution du chantier. Il est attribué à la SMC FAURE pour un montant après négociation de 87 565,05€ HT soit 104 727,80 € TTC. Le chantier débutera dès juillet.

Modification du POS pour la création du Lotissement Bourg-sud : le projet de modification de la zone NA située Rue de la Chartreuse est en cours de réalisation par le Cabinet BGN. Les services de l'Etat seront consultés afin de lancer l'enquête publique.

PLU : Le Cabinet Bautier travaille à la réalisation du plan définitif qui doit tenir compte de la réduction des zones constructibles pour une mise en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du SMADC.

Une étude lancée par Manzat-Communauté concernant le Plan Local de l'Habitat est également à prendre en compte.

Aménagements de sécurité : Afin de réduire la vitesse dans le bourg, un projet d'extension de la « zone 30 » est à l'étude. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions Mmes Jacqueline Reiniche et Jacqueline Lonchambon, est d'accord sur le principe. La réduction de la vitesse à 70 km/h sur la route départementale n° 62 en traversée des Jarasses est acceptée par le Conseil Général. Les panneaux seront installés dès la signature de l'arrêté pris par le Président du Conseil Général.

Acquisition d'un girobroyeur : Le Conseil Municipal est d'accord pour l'acquisition d'un girobroyeur en remplacement de celui actuellement en panne. L'offre des Ets VACHER a été retenue pour un montant de 31 096 € TTC (dont reprise de l'ancien).

Voirie communautaire : Cette année, la voirie communautaire prendra en charge la réfection de parties de chaussées : Rue du Chauffier à la Brousse, Montavert, Le Soulier et la Rue de la Ganne gravement endommagée, pour un montant de 53 225 € HT. La Commune effectuera également quelques travaux de voirie.

Logements Aubert et Duval : l'OPHIS souhaite acquérir les logements de La Croix-Mallet et La Brousse pour restauration et vente. Concernant le bâtiment situé Avenue de la Gare (face à la Gare), il est en cours d'acquisition par un particulier.

SUBVENTIONS : Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2013

- Comité de Jumelage	(fonctionnement)	3 000 €
- Association Foyer Rural	(exceptionnelle)	500 €

AFFAIRES SCOLAIRES :

Rythmes scolaires : Les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place dans les écoles dès la rentrée de septembre 2013, avec classe le mercredi matin. Les moyens mis en œuvre par la Commune et Manzat-Communauté permettront de proposer aux enfants entre 15h30 et 16h30 plusieurs activités périscolaires : jeux éducatifs, sport, musique, arts plastiques...

Information concernant le Collège des Ancizes-Comps : Alerté par l'Association des Parents d'élèves sur la situation au Collège, le Conseil Municipal prend acte des effectifs pour la rentrée 2013 et demande le maintien de 3 classes de 6^{ème} et 3 classes de 5^{ème}. Il rappelle qu'il lui apparaît que le critère des effectifs est primordial pour la réussite des élèves.

QUESTIONS DIVERSES :

- Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de St-Eloy au SIEG : le Conseil Municipal approuve son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2014, pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage public.

- Budget assainissement : décision modificative pour un montant de 1 550 €

- Village de Farges : une réunion a eu lieu avec les habitants pour envisager des travaux de remise en état du bâtiment du « trieur » provenant d'un bien de section transféré à la Commune, de l'abri-bus ainsi que divers aménagements.

- SICTOM : Mr Dugourd fait le point sur les problèmes de ramassage des ordures ménagères. Les containers situés à côté du Foyer Rural seront réservés aux associations utilisatrices. La reprise en régie du service aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2014.

- Section de Tournobert : Les électeurs consultés par lettre-pétition du 21 mai 2013 pour faire passer dans le domaine communal les voies d'accès aux riverains et aux nouveaux propriétaires issus du plan de division se sont exprimés à 60,46 %, soit la majorité absolue pour ce transfert.

Réhabilitation de l'EHPAD des Ancizes-Comps : Une étude est en cours menée par le CIAS de Manzat-Communauté concernant la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement éventuel d'une unité Alzheimer.

Le dossier qui pose question aux représentants des Ancizes-Comps fera l'objet d'un examen approfondi au conseil communautaire du 09 septembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.